



**COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT
DU 10 JOMADA II 1435 (10 AVRIL 2014)**

*

Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes et la convention internationale suivants :

PROJETS DE LOIS

1. **Projet de loi n° 112-13** relative au nantissement des marchés publics.
Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.
2. **Projet de loi n° 90-12** modifiant et complétant le dahir n° 1-69-45 du 4 hijja 1388 (21 février 1969) relatif à l'Office national des pêches.
Approuvé.

PROJETS DE DECRETS

1. **Projet de décret n° 2-14-138** portant octroi d'une indemnité au profit des participants à la préparation et à la réalisation du recensement de la population et de l'habitat du Royaume.
Approuvé.
2. **Projet de décret n° 2-14-187** modifiant et complétant le décret n° 2-11-471 du 15 chaoual 1432 (14 septembre 2011) relatif au statut particulier du corps interministériel commun des ingénieurs et des architectes.
Approuvé.

CONVENTION INTERNATIONALE

Convention réglant le transport de marchandises par route entre les Etats Arabes, adoptée au Caire le 19 chaoual 1433 (5 septembre 2012).

- **Projet de loi n° 23-14** portant approbation de la Convention mentionnée ci-dessus.
Approuvés.